

**CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 13 JUILLET 2021**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

\*\*\*\*\*

N° 2021.75

***Nombre de membres :***

Afférents au Conseil Municipal	29		
En exercice	29		
Qui ont pris part à la délibération	26	Pour :	26
		Contre :	0
		Abstention	0

*Date de la convocation :* 6 juillet 2021

L'an deux mille vingt et un et le treize juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune d'AUCAMVILLE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Foyer municipal, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur Gérard ANDRE, Maire.

**Présents** : M. Gérard ANDRE, Mme Roseline ARMENGAUD, M. Patrick FERRARI, Mme Annette BALAGUE, M. Francis MUSARD, Mme Monique PONS, M. Jean-Charles VALMY, M. Patrick DUBLIN, M. Bertrand DEBUISSER, M. Daniel THOMAS, Mme Caroline CHALLET, Mme Marie CLAIREFOND, Mme Nelly DENES, Mme Thérèse FOISSAC, M. Alexis FRIGOUL, M. Jean-Pierre JAMMES, M. Laurent TALBOT, Mme Hélène TOULY, M. Nicolas TOURNIER.

**Pouvoir(s)** : Mme Valérie VIGNE pouvoir à M. Patrick FERRARI, M. Félix MANERO pouvoir à M. Gérard ANDRE, Mme Véronique FABREGAS pouvoir à Mme Roseline ARMENGAUD, Mme Caroline ANDREU pouvoir à Mme Nelly DENES, Mme Lylia CHALLAL pouvoir à M. Nicolas TOURNIER, Mme Christine MERLE-JOSE pouvoir à M. Patrick DUBLIN, M. Thierry RAFAZINE pouvoir à M. Francis MUSARD.

**Absent(s) excusé(s)** : M. Fabrice IGOUNET, M. Jean-Jacques BECHENY, Mme Mireille OVADIA.

**Secrétaire de séance** : Mme ARMENGAUD.

**Objet de la délibération : PERSONNEL MUNICIPAL : CRÉATION DE POSTES**

**Exposé :**

Le service de la police municipale est composé à ce jour de 4 agents de terrain et d'un responsable de service. Face au besoin croissant de la population, Monsieur le Maire propose de créer un poste de policier supplémentaire.

Depuis quelques années, le service de la petite enfance est doté du personnel indispensable au sens de la réglementation mais des difficultés de remplacements en cas d'absence d'agents deviennent de plus en plus importantes. Monsieur le Maire propose donc, au lieu d'adopter une attitude palliative, de changer de méthode et de prévoir des renforts pérennes dans les structures afin d'assurer une continuité apaisée du service rendu aux usagers. Il s'agit de proposer aux personnes aujourd'hui appelées en renfort et ayant des contrats précaires d'être demain sur des postes durables.

Il est proposé :

■ A la halte-garderie les Galopins : de créer un poste d'auxiliaire de puériculture supplémentaire et d'ouvrir un poste d'agent d'accueil petite enfance (cadre d'emplois des adjoints d'animation)

■ A la crèche les Lutins : de créer un poste d'auxiliaire de puériculture supplémentaire et d'ouvrir 2 postes d'agent d'accueil petite enfance (cadre d'emplois des adjoints d'animation), un pour chaque section de la crèche

■ A la crèche les Bambins : de créer un poste d'auxiliaire de puériculture supplémentaire et d'ouvrir un poste d'agent d'accueil petite enfance (cadre d'emplois des adjoints d'animation) à temps non complet 80%.

Depuis plusieurs mois, la collectivité a engagé une réflexion sur son organisation, en interne ou avec l'appui du CDG31. Celle-ci se poursuit avec le départ prochain de la responsable du service de la relation à l'utilisateur.

Monsieur le Maire propose de créer un poste d'attaché territorial, responsable de l'administration générale et de renforcer le service de la relation à l'utilisateur avec la création d'un poste d'agent accueil/officier d'état civil.

Enfin, afin de renforcer l'ALAE Jules Ferry, il est proposé de créer un poste d'adjoint d'animation à temps non complet 30h.

### **Décision :**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la Loi N° 83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la Loi N° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le Décret n° 2006-1391 du 17 novembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des Agents de police municipale,

Vu le Décret n°92-865 du 28 août 1992 portant statut particulier du cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture territoriaux,

Vu le Décret n°2006-1693 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation,

Entendu l'exposé de M. ANDRE, Maire, et après en avoir délibéré,

### **Décide**

**Article 1** : de créer au service de police municipale :

- 1 poste de brigadier chef principal à temps complet
- 1 poste de gardien à temps complet
- 1 poste de brigadier à temps complet

**Article 2** : de créer au service de la petite enfance :

- 4 postes d'auxiliaires de puériculture principal 2eme classe à temps complet
- 4 postes d'auxiliaires de puériculture principal 1ere classe à temps complet
- 3 postes d'adjoints d'animation à temps complet
- 3 postes d'adjoints d'animation principal 2eme classe à temps complet
- 3 postes d'adjoints d'animation principal 1ere classe à temps complet
- 1 poste d'adjoint d'animation à temps non complet 80%
- 1 poste d'adjoint d'animation principal 2eme classe à temps non complet 80%
- 1 poste d'adjoint d'animation principal 1ere classe à temps non complet 80%

**Article 3** : Compte tenu des besoins du service, et en application de l'article 3-3 de la loi du 26 janvier 1984, les postes d'auxiliaire de puériculture pourront être pourvus, en l'absence de possibilité de recrutement d'un fonctionnaire, par un agent contractuel pour une durée de 3 ans. Ce poste est de niveau C. Les fonctions exercées seront celles d'auxiliaire de puériculture et la rémunération sera basée sur la grille des d'auxiliaires de puériculture et fixée en fonction de l'expérience du ou des candidats retenus.

**Article 4** : de créer au sein du service de l'administration générale :

- 1 poste d'attaché territorial à temps complet
- 1 poste d'adjoint administratif à temps complet

**Article 5** : de créer au sein du service Education jeunesse :

- 1 poste d'adjoint d'animation à temps non complet 30h

**Article 6** : de prévoir la dépense correspondante au budget communal.

Le Maire,

Gérard ANDRE

**Document signé électroniquement**

Accusé de réception en préfecture  
031-213100225-20210713-13072021\_75-DE  
Reçu le 16/07/2021  
Signé par serialNumber=0001,CN=Gérard  
d'ANDRE,T=Maire,OU=élu,OU=  
0002 21310022500019,OU=MAI  
RIE D'AUCAMVILLE,2.5.4.97=  
#0C144E545246522D323133313  
0303232353630303dip39, O=Maire  
Période de validité : 16/07/2021  
Délibération n°2021-75 : Personne municipale : création de  
BAN CEDEX,C=FR  
16/07/2021



AUCAMVILLE